

Référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

Objectif de la formation :

Identifier les missions des référents et CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Prendre en charge un signalement de harcèlement

Accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Prérequis : Etre élu membre du CSE

Public concerné : Tout public

Durée de la formation : 7 heures soit 1 journée

Validité : renouvellement fin de mandat CSE

Qualité du formateur : formateur intervenant sur les RPS et en matière de harcèlement sexuel et à jour de ses validations.

Méthode pédagogique : méthode active (alternance théorie et pratique) en présentiel.

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

Test diagnostique en début de formation

Test final en fin de formation

Programme :

- Le cadre réglementaire et législatif (les sanctions applicables à l'employeur)
- Les missions du référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Définition du harcèlement sexuel et agissements sexistes (les signaux)
- Les moyens d'action du référent, les ressources
- Accompagner la victime du harcèlement sexuel
- Les actions à mettre en place
- La communication en entreprise.

Livrable :

Support de cours identique au diaporama du formateur
Délivrance Attestation de compétences
Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Formation uniquement en distanciel

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37
Par mail : contact@securiplus.info
Sur notre site internet : www.securiplus.info
Délai à respecter : 15 jours

Tarifs :

Coût unitaire pour inscription individuelle : 550.00 € net de taxes.